

Congrès académique

15 et 16 mars 2012, Lycée Jean Moulin, Béziers

Le congrès académique se déroulera sur 2 journées, les jeudi 15 et vendredi 16 mars. Chacun en mesure l'importance, du fait du contexte politique et social, et notamment de la proximité des élections présidentielles. Notre congrès académique et notre congrès national revêtent un caractère bien spécifique : nos débats et les mandats que nous nous y donnerons auront une portée et une résonance toute particulière, et pèseront dans le débat politique.

Organisation du congrès :

15 mars 9h - 9h30 : accueil des congressistes
9h30 - 11h : séance plénière : débat sur l'activité du syndicat ; présentation des thèmes par les rapporteurs.
11h - 12h30 et 13h30 - 15h : réunion des courants de pensée
12 h30 : repas
15h - 18h00 : réunion des commissions

16 mars 9h - 12h30 : débat en séance plénière
12h30 : repas
13h30 - 17h : débat en séance plénière

Pour participer au congrès :

Vous devez, soit être délégué par votre S1 (section d'établissement) : **1 délégué par S1 jusqu'à 15 adhérents ; au-delà de 15 adhérents : 1 délégué supplémentaire par tranche de 20 (même incomplète).**

Soit être membre de droit (si vous êtes membre titulaire ou suppléant de la CA académique).

Soit être commissaire paritaire élu (si vous n'êtes ni délégué de votre S1 ni membre de la CA, vous aurez seulement voix consultative).

Par ailleurs, tout syndiqué peut assister aux travaux du congrès.

Tout délégué au congrès (désigné par son S1 ou membre de droit, élu à la CA, ou commissaire paritaire) a droit à une autorisation d'absence statutaire.

Le rectorat est informé du déroulement du congrès.

Pour préparer le congrès :

Les rapports préparatoires ont été publiés dans un cahier envoyé à tous les adhérents avec l'US n° 717 du 11 janvier 2012 ; les numéros suivants de l'US contiennent des contributions aux débats du congrès. Vous trouverez sur le site national du SNES, dans l'espace militant, une rubrique spécifique congrès. Le numéro 236 de Montpellier-SNES que vous allez recevoir à la rentrée des vacances de février, contient aussi une première analyse des enjeux de ce congrès.

Pour participer à l'élaboration des motions :

Adressez aux rapporteurs, de préférence par avance, **vos contributions et/ou amendements, personnels ou collectifs**, par e-mail si possible, ou par courrier (il est aussi possible de les apporter le premier jour du congrès).

Les textes qui seront adoptés par notre congrès académique et par le congrès national vont définir la stratégie syndicale de notre syndicat et sa plateforme revendicative pour les 2 ans à venir.

Il est important que ce congrès soit préparé dans le plus grand nombre possible de S1, et que le plus grand nombre possible de syndiqués participent aux débats, et à l'élaboration des amendements et/ou des contributions, que ceux-ci portent sur la totalité des thèmes ou seulement sur certaines parties choisies par le S1.